



Rapport pour Séance du Conseil Communal du 14 mars 2017
Commission de Gestion et Finances

**Rapport sur préavis Municipalité N° 09/2017 sur
règlement des émoluments administratifs pour la police des constructions**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipales et municipaux, Mesdames et Messieurs membres du Conseil Communal.

Une délégation de la Commission de Gestion et Finances s'est réunie le mercredi 15 février 2017 en salle de Municipalité. La Commission remercie Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, Messieurs Jean-Pascal Rochat et Julien Burnens, Municipaux, pour leur présence ainsi que pour leurs explications.

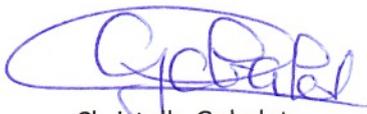
La Commission de Gestion et Finances au complet, s'est à nouveau réunie le mercredi 22 février 2017 afin de délibérer et d'établir son rapport.

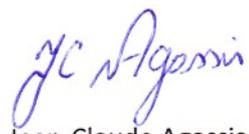
Les émoluments administratifs contenus dans ce règlement sont une mise à jour des émoluments depuis la dernière édition de ce règlement datant de près de 30 ans ainsi qu'une mise en conformité à la pratique de séparation du règlement de construction des émoluments administratifs. La Commission a sollicité une modification du montant compensatoire pour les places de stationnement manquantes à 10'000 CHF par place, conformément aux pratiques d'autres règlements communaux.

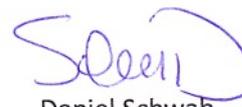
Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion et Finances propose au Conseil Communal d'adopter le règlement et tarif des émoluments administratifs pour la police des constructions tel que soumis

Bavois, le 22 février 2017

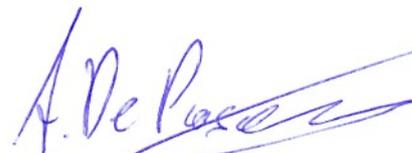
Pour la Commission de Gestion et Finances


Christelle Gobalet


Jean-Claude Agassis


Daniel Schwab


Luc Jean-Mairet


Alberto De Pascali